



COMMUNIQUE
CSE EXTRAORDINAIRE
DU 02/11/2022

Ordre du jour

Information en vue d'une consultation sur la déclinaison des mesures complémentaires du plan de sobriété de LCL sur le périmètre du Siège Opérationnel

Déclaration UNSA

Les élus UNSA considèrent que le plan de sobriété énergétique demandé aux entreprises par le Gouvernement est essentiel pour limiter les pénuries et l'augmentation galopante des coûts de l'énergie. C'est une action collective que chaque individu doit mener pour préserver l'avenir des générations futures.

A cet égard il nous semble très important qu'une concertation tenant compte des attentes et volontés de la nouvelle génération se mette en place au cours de ce CSE extraordinaire.

Nous devons uniquement nous focaliser sur les attentes du plus grand nombre des salariés du siège opérationnel même s'il y a toujours des cas particuliers à prendre en compte.

Ainsi l'UNSA souhaite connaître en priorité la méthode utilisée pour gérer la rotation des plannings dès le 18 novembre si le bâtiment Garonne est fermé chaque vendredi.

Va-t-on vers un volontariat sur le choix de modifier une journée de télétravail à positionner sur vendredi pour ceux qui ont fait le choix du télétravail ?

L'UNSA s'interroge sur les effets négatifs qu'engendre cette option pour les salariés ayant organisé leur journée de télétravail sans temps de transport qui simultanément doivent répondre à des obligations médicales pour eux-mêmes ou leurs enfants (handicap, roubles RPS...) ayant déjà élaboré un planning annuel strict de RDV.

Quid des salariés souhaitant venir sur site Rhône ou Loire le vendredi. Comment se manifester, connaître son lieu d'affectation. Réserver sa place de parking ?

Les salariés sont-ils regroupés par métier ou mélangés ?

Est-ce à renouveler chaque semaine ou bien décidé jusqu'à fin mars ?

Y aura t'il mise en place du flex office pour certains ou uniquement une organisation avec le manager de proximité selon volontariat ?

Les managers mobilisés doivent-ils impérativement être sur site le vendredi ?

L'UNSA souhaite qu'une gazette à l'image de celle mise en place lors du Covid soit régulièrement adressées aux OS pour avoir un état des lieux de cette nouvelle gestion.

Quelles instructions vont être données par le Comex aux managers afin de mettre en place cette extension du plan de sobriété et comment seront-ils assurés qu'il n'y aura pas d'inégalité de traitement ?

L'UNSA suggère qu'une seule et unique communication précise soit donnée à tous les managers du siège pour éviter les dérives et interprétations.

Les élus UNSA sont favorables à cette proposition mais regrettent que la Direction n'ait pas choisi pour le siège opérationnel d'ajouter un 3e jour de télétravail et d'augmenter l'indemnité versée à au moins 3€ par jour. (voir lettre UNSA à la Direction)

L'effort collectif doit sensibiliser chacun d'entre nous en pleine conscience mais un geste financier venant de notre direction déclencherait une adhésion bien plus forte pour tous.

Questions UNSA

1. Le planning modifié pour télétravailler le vendredi s'imposera-t-il à tous les télétravailleurs qui n'avaient pas ce jour à l'origine ? Par exemple je télétravaille les mercredis et jeudis, puis-je quand même venir en présentiel sur un autre immeuble le vendredi ?
2. Si je suis volontaire pour télétravailler en novembre décembre, puis-je changer d'avis et revenir sur site en janvier ?
3. Le parking Garonne sera-t-il fermé ? Si oui, quelle sera la gestion des places sur les autres immeubles ?
4. Les bureaux mis à disposition correspondent-ils à des places vacantes le reste de la semaine ?
5. L'équipe IT actuellement basée sur Garonne sera-telle déménagée ou seulement déplacée les vendredis ?
6. La sécurité fera-t-elle ses tournées sur Garonne le vendredi ?
7. Les prestataires type ménage, COFELY auront-ils accès à Garonne le vendredi ? Quid du ménage
8. Les salariés sont regroupés par métier ou mélangés ?
9. Les managers mobilisés doivent-ils impérativement être sur site le vendredi ?
10. Travailleurs handicapés : combien seraient concernés, comment déplacer leur équipement ?
11. Comment se fera l'accès aux zones nécessaires au travail des présents ? En effet, à Garonne 4e, une salle d'intégration nécessaire tous les jours un coffre-fort pour les iPhone et iPad des VIP.
De plus, un coffre pour le prestataire qui s'occupe des salles de visio notamment COMEX.
Ces 3 activités ont des nécessités de présence sur site et donc d'accès.